

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°04*/2026	Objet : Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2026
<p><u>Date de la convocation :</u> 13/05/2026</p> <p><u>Date de la séance :</u> 19/05/2026</p> <p><u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> M. Paul GAUTHIER (Responsable CCAS)</p> <p>Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Membres absents représentés : 1 Membres absents non représentés : 1 Membres absents non excusés : 2 Votants : 8</p>	<p><u>Membres présents :</u> Aurélie DZIERZYNSKI (Présidente), Colette BESANÇON, Nadia LAKHDER, Charles MONA, Alexandra CURIE, François LEBEAU, Georges WAECKEL.</p> <p><u>Membres absents représentés :</u> Mme Zahia LAZAAL (pouvoir à Mme Nadia LAKHDER)</p> <p><u>Membres absents excusés :</u> Mme Martine CHENUS-MARTHEY</p> <p><u>Membres absents non excusés :</u> M. Daniel BOURQUIN Mme Biljana MARKOVIC</p>
<p>VOTE : UNANIMITE</p> <p><u>POUR : 8</u></p> <p><u>CONTRE : 0</u></p> <p><u>ABSTENTION : 0</u></p>	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 22/05/2026 et de sa publication le 25/05/2026	

Rappel de l'ordre du jour de la séance du 10 mars 2026

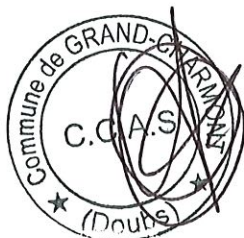
1. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2026
2. Approbation du Budget Primitif 2026
3. Mandatement du Centre de Gestion du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance
4. Informations diverses

Après avoir invité les membres du conseil d'administration à faire part de leurs éventuelles observations ou demandes de modification sur ce compte-rendu, Madame la Présidente soumet ce dernier au vote de l'assemblée délibérante.

Les administrateurs après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil d'administration en date du 10 mars 2026.

La Présidente du CCAS,
Aurélie DZIERZYNSKI.

Le secrétaire de séance,
Paul GAUTHIER.



Accusé de réception en préfecture
025-262500820-20260519-4_4-DE
Reçu le 22/05/2026



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 mars 2026**

Membres présents (7) :

Madame Aurélie DZIERZYNSKI (Présidente), Madame Colette BESANÇON (Vice-Présidente), Madame Nadia LAKHDER (Vice-Présidente déléguée), Monsieur François LEBEAU, Monsieur Georges WAECKEL, Madame Biljana MARKOVIC, Monsieur Jean-Paul MUNNIER.

Membres absents représentés (2) :

Madame Sylvie DALON a donné pouvoir à Madame Colette BESANCON
Madame Zahia LAZAAL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul MUNNIER

Membres absents excusés (1) :

Monsieur Gérard BERTHON

Membres absents non excusés (1) :

Madame Martine CHENUS-MARTHEY

Assistait à la réunion : (2)

M. Olivier BONGEOT, Directeur général des services
M. Paul GAUTHIER, Directeur du pôle cohésion sociale, éducation et action sociale.

Ouverture de la séance à 18h00 par Madame Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente.

Monsieur Paul GAUTHIER est désigné comme secrétaire de séance.

Mme Aurélie DZIERZYNSKI procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration et les informe des pouvoirs reçus :

Madame Sylvie DALON a donné pouvoir à Madame Colette BESANCON
Madame Zahia LAZAAL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul MUNNIER

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Mme Aurélie DIERZYNSKI.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2026**
- 2. Approbation du budget primitif 2026**
- 3. Mandatement du centre de gestion du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance**
- 4. Informations diverses**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2026

Aucune remarque.

Les administrateurs, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil d'administration en date du 26 février 2026.

2. Approbation du budget primitif 2026

Mme la Présidente présente le rapport. M. BONGEOT apporte des éléments complémentaires.

Il est rappelé que dans le cadre du cycle budgétaire 2026 arrêté par Madame la Présidente du CCAS, l'examen et l'approbation de ce budget primitif 2026 ont été précédés, lors de la séance du conseil d'administration du 26 février 2026, de :

- L'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 qui a fait ressortir un résultat net cumulé excédentaire de 22 884,29 €, après couverture du déficit des restes à réaliser 2025 en section d'investissement à hauteur de 7 314,79 € ;
- L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2025, à hauteur de 19 531,42 €, au financement de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 (au chapitre R002 d'excédent de fonctionnement reporté) ;
- D'un débat d'orientations budgétaires 2026, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.

Ce projet de budget est présenté en suréquilibre de recettes à hauteur de 7 685,21 € se décomposant comme suit :

- Budget de fonctionnement équilibré en **dépenses / recettes à hauteur de 270 000 €** ;
- Budget d'investissement en suréquilibre de 7 685,21 €, à savoir :
 - **Dépenses à hauteur de 7 314,79 €**
 - **Recettes à hauteur de 15 000 €**

Ce projet de budget est un budget de transition en raison du renouvellement des instances. L'installation d'un nouveau conseil d'administration définira les nouvelles orientations politiques et stratégiques pour le développement du CCAS.

Dans la proposition de budget, une somme de 3 000 € a été provisionnée dans l'attente de l'étude des éléments complémentaires que l'association UNIS-CITE doit fournir pour compléter le dossier de demande de financement.

L'analyse des besoins sociaux doit être réalisée avant le 31 décembre 2027. Les équipes du CCAS se rapprochent des communes voisines pour mutualiser les coûts.

M. LEBEAU attire l'attention sur le fait qu'en retirant l'excédent de l'année N-1, le budget du CCAS ne serait pas à l'équilibre. M. BONGEOT rappelle qu'en 2024 la commune de GRAND-CHARMONT n'avait pas versé l'intégralité de la subvention au regard de l'atterrissage financier. Ce qui n'a pas été le cas en 2025, puisque l'intégralité de la subvention prévisionnelle de 181 000 € a été versée.

M. MUNNIER revient sur le budget prévisionnel de l'après-midi festif. L'écart avec le repas des aînés réalisé les années précédentes serait d'environ 2 000 €. Si la volonté des nouveaux élus était de relancer le repas convivial, une décision modificative présentée en CA du CCAS pourra faire évoluer le budget.

M. LEBEAU fait état que la nouvelle formule attire le même nombre de personnes âgées. Il y a certainement eu des désistements qui ont été comblés par l'arrivée de nouveaux seniors.

Les administrateurs, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le budget primitif 2026.

3. Mandatement du centre de gestion du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Mme la Présidente présente le dossier. M. BONGEOT complète les propos introductifs.

Le Centre de gestion du Doubs accompagne les collectivités du département en leur proposant, lorsqu'elles le souhaitent, d'adhérer à des contrats d'assurance groupe, négociés pour leur compte.

À ce titre, trois contrats sont actuellement en cours :

- Un contrat « risques statutaires », destiné à couvrir les charges liées à la rémunération versée par l'employeur public en cas d'absence de ses agents pour raison de santé (maladie, accident, maternité, etc.) ;

- Un contrat « protection sociale complémentaire – prévoyance » qui permet aux agents de se couvrir de la diminution ou de la perte de rémunération en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès ;
- Un contrat « protection sociale complémentaire – santé », qui permet aux agents de se couvrir pour les frais de soins non pris en charge par la sécurité sociale (mutuelle santé).

Les contrats « risques statutaires » et « protection sociale complémentaire – prévoyance » arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Afin d'assurer la continuité de couverture, le Centre de gestion engage dès à présent une procédure de renouvellement de ces deux contrats groupes.

La première étape de cette procédure consiste à recueillir, par le biais d'un mandat, l'accord des collectivités et établissements pour que le centre de gestion puisse lancer les mises en concurrence.

Il est important de préciser que :

- Le fait d'accorder ce mandat au Centre de Gestion du Doubs pour participer à la consultation n'engage pas la collectivité à adhérer ultérieurement aux contrats ;
- Cette démarche permet uniquement au centre de gestion de négocier les meilleures conditions possibles et de présenter, à l'issue de la procédure, le contenu des offres retenues ;
- Le choix définitif d'adhérer ou non à l'un et/ou l'autre des contrats interviendra ultérieurement, par délibération du conseil d'administration, après communication des résultats de la consultation ;
- Si les conditions proposées ne répondaient pas aux attentes de la collectivité, cette dernière conserverait naturellement la possibilité de ne pas adhérer aux contrats.

Les administrateurs, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le principe exposé. Le CA mandate le Centre de Gestion du Doubs pour participer à la consultation inhérente au renouvellement du contrat « protection sociale complémentaire – prévoyance ».

4. Informations diverses

M. GAUTHIER a participé à un webinaire organisé par l'UNCCAS concernant le renouvellement des instances de pilotage des CCAS. L'instauration du conseil d'administration est encadrée par la loi. Il est impératif de respecter les différentes étapes.

La composition du CA :

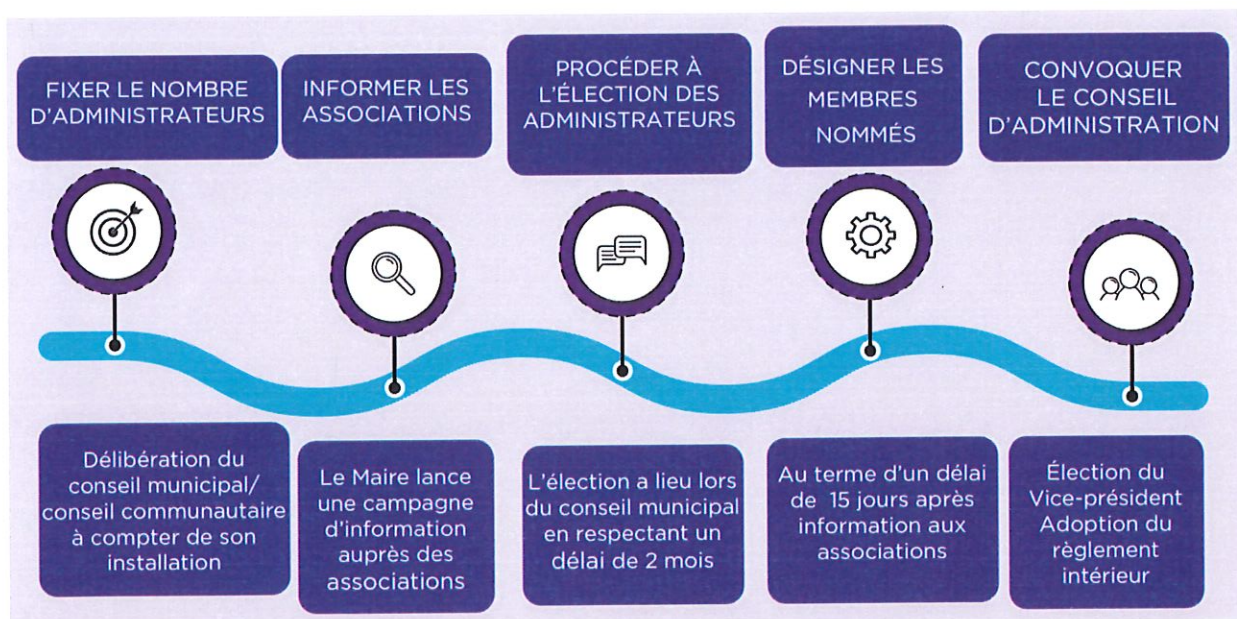
- **PARITE** membres élus / membres nommés (HORS président(e)) ;
- **Le Maire est président(e) de droit** le jour de son élection = pas d'élection du président(e) ;

- Le nombre de conseillers municipaux siégeant au CA est fixé librement (maxi 8 pour un CA de 16 maxi) par **délibération préalable du Conseil municipal** - Réf. CASF L.123-6 ;
- Élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle / sans panachage.

Les membres nommés :

- **4 membres nommés obligatoires** issues d'associations locales ou d'unions départementales :
 - o D'associations d'insertion professionnelle ;
 - o D'associations familiales (sur proposition de l'UDAF départementale) ;
 - o D'associations de retraités locales ou départementales ;
 - o D'associations de personnes handicapées du département.
- Les autres membres :
 - o Membres qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social issus de la société civile ou du milieu associatif.

Chronologie du renouvellement



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La Présidente du C.C.A.S.,
Aurélie DZIERZYNSKI.

Le secrétaire de séance,
Paul GAUTHIER.

Accusé de réception en préfecture
025-262500820-20260519-4_4-DE
Reçu le 22/05/2026